ASSEMBLÉE NATIONALE

1er février 2022

DÉMOCRATISER LE SPORT EN FRANCE - (N° 4930)

Rejeté

AMENDEMENT

Nº AC52

présenté par M. Juanico, Mme Victory, Mme Manin et Mme Tolmont

ARTICLE 3

Après l'alinéa 4, insérer l'alinéa suivant :

« 1° bis Les collectivités territoriales et leurs groupements volontaires ; ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à compléter la liste des acteurs associés à l'élaboration du plan sportif local, avec l'ajout des collectivités territoriales et leurs groupements volontaires.